

L'APARTHEID SCOLAIRE : QUESTION URBAINE ET SÉGRÉGATION DANS LES COLLÈGES

Georges FELOUZIS, sociologue et professeur à l'université Victor Segalen Bordeaux 2.

Auteur de *L'apartheid scolaire : enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, paru aux éditions du Seuil en 2005.

Texte communiqué à partir de la rencontre-débat du 17 janvier 2006, organisée par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne.

Quelle relation entretiennent les phénomènes urbains de ségrégation, voire de sécession, pour reprendre le concept de Jacques Donzelot¹, avec la ségrégation scolaire ? Dans *L'apartheid scolaire : enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, coécrit avec Françoise Liot et Joëlle Perrotton², nous avons montré l'ampleur de cette ségrégation ethnique dans les collèges et ses conséquences négatives sur les acquis scolaires des élèves.

Il s'agit ici de centrer notre réflexion sur les mécanismes de ségrégation scolaire dans leurs rapports à l'urbain : comprendre les causes et les mécanismes de la ségrégation ethnique au collège implique de considérer comme faisant partie d'un seul et même ensemble question scolaire et question urbaine. Dans le contexte actuel, l'école, et plus particulièrement le collège, constitue un enjeu urbain de première importance. Du côté des politiques publiques, c'est probablement l'un des derniers outils de régulation des tendances ségréгатives de notre société. Du côté des usagers des villes, il s'agit trop souvent d'un dernier recours face au sentiment de chute sociale et d'abandon.

Notre réflexion sera développée en deux temps. Tout d'abord, nous montrerons l'état de la ségrégation ethnique dans les collèges d'une grande agglomération française. Puis, nous dégagerons la part respective de la ségrégation urbaine et des stratégies de contournement de la carte scolaire dans la construction de cette ségrégation scolaire. Pour cela, le taux de concentration ethnique dans les secteurs des collèges et le taux de concentration dans les établissements eux-mêmes seront comparés. Cette comparaison permettra d'appréhender les causes de la ségrégation scolaire. Enfin, nous conclurons en posant la question de l'action politique à mener pour limiter, à défaut de contrer, les tendances ségréгатives de la société française.

1. Jacques DONZELOT, « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, novembre 1999.

2. Georges FELOUZIS, Françoise LIOT et Joëlle PERROTON, *L'apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, éd. du Seuil, 2005.

L'école et la question ethnique en France

Longtemps la question de la ségrégation ethnique dans les collèges en France est restée ignorée. Une des raisons de ce constat est que la statistique scolaire en France reste encore aujourd'hui aveugle à la question ethnique : elle est construite sur un principe d'« indifférence aux différences » des origines des individus. La République française n'intègre en aucun cas des « communautés » ou des « ethnies », mais des individus, « libres et égaux ». Ainsi, le modèle d'intégration républicain à la française implique que seule l'appartenance à la Nation fonde la citoyenneté.

Or, si rien ne permet d'appréhender l'origine migratoire ou « culturelle » des élèves, les problèmes de ségrégation restent « invisibles » et « disparaissent » du débat social comme par enchantement et les ghettos ethniques avec elle.

Pour le sociologue, il apparaît rapidement que le débat le plus pertinent est de savoir comment mesurer cette ségrégation ethnique, bien plus que de savoir s'il est légitime de le faire. C'est dans cette perspective que nous avons construit un indicateur d'origine ethnique des élèves à partir de leur prénom et de leur nationalité. Les données ont été fournies par le rectorat de Bordeaux. Il s'agit de l'ensemble des élèves scolarisés au niveau du collège (entre 11 ans et 15 ans) dans l'ensemble de l'académie. Cela représente plus de 144 000 élèves scolarisés dans 333 collèges privés et publics. Pour qui s'intéresse aux phénomènes de ségrégation ethnique, ce fichier est largement « incomplet » car il ne permet pas de distinguer les élèves en fonction de leur origine éventuellement migratoire³. Seule la nationalité des élèves est disponible, mais les phénomènes de ségrégation se construisent plus en fonction de l'origine ou de la couleur de la peau que sur la nationalité en tant que telle. De ce fait, la nationalité ne peut suffire à mesurer le phénomène qui nous intéresse et il a fallu construire un indicateur indirect de l'origine culturelle à partir du prénom et de la nationalité des élèves. Cela a abouti à définir d'une part des autochtones, c'est-à-dire, selon le dictionnaire Le Robert, des personnes « qui sont issues du sol même où elles habitent, *qui sont censées n'y être pas venues par immigration*⁴ » et, d'autre part, des allochtones censés être issus d'un parcours migratoire.

Sur l'ensemble de l'académie de Bordeaux, la proportion d'élèves allochtones est très faible. Ils ne représentent en effet que 7,1 % de l'ensemble des collégiens. Cette proportion montre la faible tradition migratoire de la région Aquitaine, comparativement à d'autres régions françaises, telles que Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes ou encore la région Île-de-France, dans lesquelles la proportion d'immigrés est bien plus forte.

Quoi qu'il en soit, cette faible proportion d'allochtones dans la population scolaire des collèges cache des disparités considérables dans leur répartition. Certains collèges ont plus de la moitié de leurs élèves qui sont allochtones, d'autres n'en ont aucun ou presque. Encore ne s'agit-il que d'une première analyse qui ne fait aucun distinguo en fonction de l'origine des élèves alloch-

3. Aucune information n'est consignée sur le lieu de naissance ou la nationalité des parents, par exemple.

4. Souligné par nous.

tones. Si l'on considère ceux qui sont le plus susceptibles de faire l'objet d'une discrimination et d'une ségrégation, c'est-à-dire les allochtones du Maghreb, d'Afrique noire et de Turquie, la répartition est encore plus inégale et la ségrégation encore plus forte. Par exemple, les 10 % d'établissements les plus ségrégués scolarisent 26 % des élèves allochtones et 40 % des allochtones du Maghreb, d'Afrique noire et de Turquie. La ségrégation est donc bien plus forte pour cette dernière catégorie d'élèves.

On peut ajouter à ce premier bilan que la ségrégation ethnique se double d'une ségrégation sociale et scolaire. Les collèges ethniquement les plus ségrégués cumulent les inégalités. La plupart de leurs élèves sont aussi issus de milieux très défavorisés et le retard scolaire y est bien plus fréquent qu'en moyenne. Au point que si l'on mesure la « spécialisation » des collèges en termes ethniques ou sociaux, on s'aperçoit que les établissements les plus ségrégués scolarisent entre trois et cinq fois plus d'élèves allochtones que la moyenne et entre deux fois et deux fois et demie plus d'élèves socialement défavorisés. Si l'on se demande en fonction de quel critère se construit la ségrégation, on arrive à la conclusion suivante : le critère principal, c'est-à-dire le déterminant dans la mise à l'écart de certains élèves, est le critère ethnique. Viennent ensuite le milieu social et le niveau scolaire. En d'autres termes, le facteur ségrégatif le plus fort est lié à l'origine ethnique des élèves bien plus qu'à leur origine sociale ou à leur parcours scolaire.

Ghettos scolaires et ghettos urbains

Comment se construit cette ségrégation ethnique dans les collèges ? Est-elle la simple résultante de la ségrégation urbaine ou existe-t-il des phénomènes proprement scolaires de ségrégation ? Répondre à cette question revient en fait à s'interroger sur la part respective de la ségrégation urbaine et des stratégies d'évitement de certains établissements de chacun. En France, le choix de l'établissement n'est pas laissé à la libre appréciation des familles. Il dépend de la « carte scolaire » : chaque collège a son propre secteur de recrutement, ce qui est censé permettre de gérer les effectifs scolarisés d'une année sur l'autre et de sauvegarder une certaine mixité sociale et ethnique dans les établissements.

Toutefois, il existe de multiples moyens de contourner les règles de la carte scolaire. Des dérogations sont toujours possibles, soit par le choix d'options présentes dans un nombre restreint d'établissements, soit en jouant sur les limites des secteurs. On peut donc s'interroger sur le poids respectif de la ségrégation urbaine et des stratégies de contournement de la carte scolaire sur la ségrégation ethnique dans les collèges. Démêler les deux phénomènes est particulièrement complexe car les règles d'attribution d'un établissement ne sont pas toujours d'une grande clarté. On peut cependant opérer une comparaison simple entre l'état de la ségrégation ethnique et sociale dans les secteurs de recrutement des collèges et l'état de cette même ségrégation dans les collèges eux-mêmes. Le premier point correspond à la ségrégation « attendue » dans les établissements ; le second, à ce qui peut être observé. L'écart



entre les deux mesures constitue la part des stratégies d'évitement de certains établissements par les familles.

Tout d'abord, le facteur le plus déterminant de la ségrégation scolaire est la ségrégation urbaine. Pour ne prendre que le cas de la ségrégation ethnique, on passe de 80 % dans les secteurs à 90 % dans les collèges. Les stratégies de contournement de la carte scolaire par les familles n'ajoutent que 10 points à notre indicateur.

Ensuite, la ségrégation est plus marquée en fonction de l'origine ethnique des élèves que de leur origine sociale ou de leur niveau scolaire. Il faudrait que 90 % des élèves allochtones changent de collège pour être également répartis dans l'ensemble des collèges de la ville. Ce taux passe à 50 % pour les élèves défavorisés et à 30 % pour les élèves en retard scolaire de deux ans.

Enfin, l'effet des stratégies familiales est plus marqué pour les élèves allochtones (+ 10 points) que pour les élèves défavorisés (+ 7 points) et en retard scolaire (+ 4 points).

Ces résultats montrent donc, dans un premier temps, que la ségrégation scolaire est d'abord un phénomène urbain qui est reproduit par le système scolaire, au travers notamment de la carte scolaire. Toutefois, le raisonnement ne peut se limiter à un niveau aussi global car, par définition, la constitution de ghettos, qu'ils soient scolaires ou urbains, est toujours localisée dans des espaces restreints. Il nous faut donc raisonner non pas seulement sur un ensemble d'établissements, mais sur chacun d'entre eux. Nous pourrions ainsi saisir le poids des contournements de la carte scolaire sur chaque établissement d'une zone urbaine.

En moyenne, les stratégies familiales d'évitement de la carte scolaire augmentent de 10 % la ségrégation ethnique dans les collèges. Toutefois, cette moyenne varie très fortement en fonction des établissements. Pour les collèges les plus fuis, la ségrégation ethnique est bien plus importante que la moyenne puisqu'elle peut être multipliée par des coefficients variant de 1,5 à 2,5. Cela signifie que les stratégies familiales d'évitement n'agissent que marginalement sur la moyenne de la ségrégation scolaire, mais elles accentuent très fortement cette ségrégation dans le cas de quelques collèges particulièrement fuis et par là même ségrégués. Sur l'ensemble de l'agglomération bordelaise, cela concerne environ six collèges. Ce sont précisément ces établissements pour lesquels on peut employer le terme de ghetto scolaire.

Les transferts d'élèves entre établissements expliquent donc une bonne part de la ségrégation dans les collèges ghettos. Les cas extrêmes (environ 10 % des établissements) résultent à la fois d'un secteur urbain ethniquement ségrégué et de la fuite des familles vers des collèges de meilleure réputation. Ainsi, dans le cas précis des transferts d'élèves entre établissements, les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets. Dans les secteurs les plus aisés, on assiste à un jeu de chaises musicales : le collège du secteur ne fait pas le plein de ses élèves qui vont dans le privé, mais il récupère ceux d'autres secteurs. L'opération est donc dans ce cas « blanche », tant en nombre d'élèves qu'en

composition sociale et ethnique de son public. Dans les collèges les plus stigmatisés, ce qui est perdu d'un côté n'est pas compensé de l'autre. La fuite des élèves se fait soit vers le privé, soit vers un autre établissement, sans que l'apport d'autres élèves vienne compenser ces pertes. Dans ce cas, s'engage alors un processus de ségrégation se reproduisant lui-même. Entre ces deux cas extrêmes existent aussi des situations plus nuancées et qui sont d'autant plus intéressantes. Certains collèges moyens du point de vue de leur recrutement gagnent d'un côté ce qu'ils perdent de l'autre, dans un processus n'impliquant que les collèges publics. Ce « second marché » de la scolarisation montre que les stratégies scolaires ne sont pas, ou ne sont plus, réservées aux milieux aisés. Elles se démocratisent, montrant tout l'intérêt que portent à la scolarité de leurs enfants les familles les plus populaires.

À la lumière de ces analyses, on peut distinguer deux états du marché scolaire. Le premier est celui que l'on pourrait appeler classique. Le transfert d'élèves s'opère entre trois pôles principaux : les établissements privés aisés, les établissements publics eux aussi aisés et les établissements moyens. Dans cette configuration, observée à partir de nos données, le marché scolaire reste stable et chacun trouve son compte : les établissements privés parce qu'ils recrutent une clientèle favorisée, les collèges publics aisés parce qu'ils comblent leur déficit d'élèves en « piquant » les meilleurs élèves des autres établissements et les collèges moyens parce qu'ils arrivent somme toute à garder une part importante de leur public. Ce fonctionnement classique marche d'autant mieux dans les périodes d'accroissement démographique de la population scolaire, les pertes de certains établissements pouvant être comblées par les nouveaux arrivants.

Le problème que l'on observe aujourd'hui et qui fait émerger les questionnements sur la ségrégation au collège en France, est qu'il s'est créé un « second marché » scolaire entre les établissements populaires, résultat de la démocratisation des stratégies familiales de choix des établissements dans un contexte de baisse démographique. En effet, les familles populaires n'acceptent plus comme une évidence de scolariser leurs enfants dans le collège public de leur quartier. De ce point de vue, elles agissent en tant qu'acteurs de l'école au même titre que les classes moyennes et supérieures. Dans certaines zones urbaines, elles se tournent donc, au prix de réels sacrifices, vers un enseignement privé « populaire », ou vers d'autres collèges publics. Cela correspond, pour ces familles populaires, au refus d'un enfermement social dans des quartiers ghettos laissés à l'abandon. Toutefois, en fin de parcours, les collèges fuis par toutes les catégories de population concentrent les élèves les plus défavorisés et souvent issus de l'immigration.

Pour conclure : quelle régulation politique ?

Nos résultats montrent l'imbrication profonde entre les phénomènes urbains et les phénomènes scolaires. Cela ne signifie pourtant pas que l'un puisse se réduire à l'autre. L'école, pour les familles, représente aujourd'hui un enjeu très fort et beaucoup d'espoir y est investi, tant dans les milieux aisés que dans

les milieux populaires. Pour ces derniers, l'enjeu est d'autant plus fort que l'école représente souvent le dernier recours pour espérer une ascension sociale et une vie meilleure pour ses enfants. Dans ce cadre, les stratégies scolaires vont bien au-delà de l'école et impliquent l'ensemble de la vie familiale. Toute limitation de ces stratégies par les politiques de carte scolaire et par la restriction des dérogations est donc vécue comme une injustice sociale qui revient à cantonner les plus démunis dans les collèges ghettos, comme ils sont cantonnés dans des quartiers eux-mêmes ghettos.

Dans ce contexte, les politiques scolaires à elles seules ne peuvent avoir qu'une action limitée. Tout d'abord parce qu'en France il n'existe pas de véritables politiques locales d'éducation, au sens où les différents partenaires intervenant dans le champ scolaire définissent dans leur coin leurs objectifs sans concertation aucune avec les autres intervenants du champ éducatif local. Ce manque de coordination rend toute régulation impossible et laisse la société et ses tendances ségrégatives jouer à plein dans des espaces urbains et scolaires toujours plus marqués par une ségrégation ethnique – censée ne pas exister dans la société française.

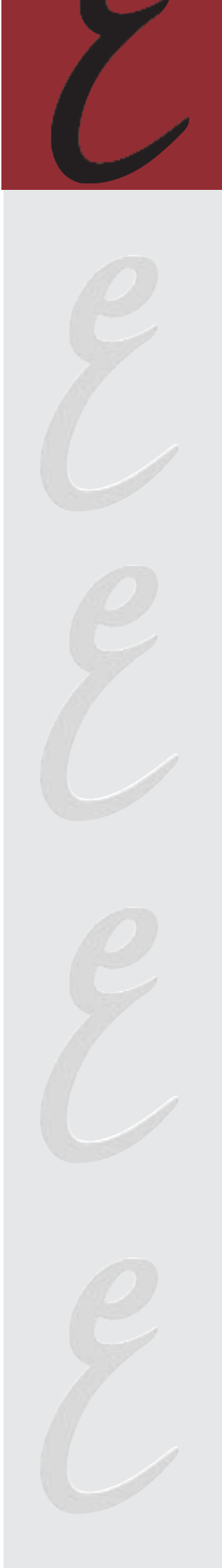
Ensuite, parce que les politiques scolaires, notamment celle de la sectorisation, ont des effets pervers très forts. De fait, la carte scolaire telle qu'elle existe aujourd'hui contraint et pénalise les plus démunis en les cantonnant trop souvent dans des établissements ghettos et protège les plus riches d'une trop grande mixité sociale et ethnique. En un mot, elle renforce les inégalités. À plus d'un titre donc, ces effets ne vont pas dans le sens escompté.

Et l'on peut ajouter, enfin, que le lien établi entre les espaces urbains et les secteurs scolaires tend à renforcer, comme par un effet en retour, la ségrégation urbaine elle-même. Les enjeux scolaires sont si forts que les collèges qualifient ou disqualifient leur quartier d'implantation en fonction de leur réputation et de leur public. Ce qui tend à produire une spirale ségrégative sans fin. Car c'est bien souvent la question du choix de l'établissement scolaire pour ses enfants qui suscite le « séparatisme » ethnique et social des groupes les plus aisés.

Comment concevoir, dans un tel contexte, une régulation politique ? Il semble important de comprendre qu'en l'état de la très forte imbrication du scolaire et de l'urbain, la seule politique possible est d'agir simultanément sur l'un et l'autre et donc de penser les politiques scolaires locales dans le cadre des politiques de la Ville. De manière concrète, la question des ghettos scolaires semble difficile à résoudre, tant le fait social ségrégatif est ancré dans les conduites sociales.

Toutefois, il est toujours possible de viser les conséquences de la ségrégation, et notamment d'entreprendre une action à deux niveaux. Le premier est celui des établissements ghettos. Il s'agirait de compenser le handicap scolaire que constituent ces collèges par une politique volontariste, bien plus affirmée que celle des ZEP⁵, de nomination d'enseignants expérimentés, de dédoublement des classes et de création d'options attractives pour les élèves. Le second

5. Les zones d'éducation prioritaire (ZEP) ont été inaugurées en France au début des années 1980. Il s'agit de donner plus de moyens aux établissements dont le public est le plus défavorisé. Sur les limites de cette politique, Denis MEURET (dir), *La justice du système éducatif*, De Boeck, 1999.



niveau est celui des familles les plus démunies, pour lesquelles il faut envisager une action de compensation ciblée, sous forme de bourse ou d'aide à la mobilité scolaire. Ce n'est qu'à ce prix que le séparatisme social de nos cités pourra être limité, tout au moins dans ses conséquences les plus négatives.

Georges FELOUZIS, sociologue
et professeur à l'université Victor Segalen Bordeaux 2